

SEANCE DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2018

Présents : Mme TARGNION, Présidente,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
M. BOTTERMAN, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, DETHIER, KRIESCHER,
Mme FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M.MESTREZ, Mmes
MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, Mme RENIER, MM. VAN DE WAUWER,
VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
M. PAQUE, Chef de corps
Mme Kathleen GAROT, Secrétaire
[Décisions n°0063 à 0070]

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES 00.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée entend Madame la Présidente excuser Mesdames Carine FAGNANT et Céline GILSON et Monsieur Frédéric DELVAUX .

0063 Procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 26 septembre 2018

A l'unanimité des membres présents ;

APPROUVE

Le Procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 26 septembre 2018.

0064 Procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du mardi 13 novembre 2018

Avec 18 voix POUR et 1 abstention

APPROUVE

Le Procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 26 septembre 2018.

0065 Infra – Armes collectives – Mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents

DECIDE

Article 1er:

Il sera passé un marché public constaté sur simple facture- dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 24.000,00€ HTVA - ayant pour objet l'acquisition de dix armes collectives HK UMP.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via un marché sur simple facture acceptée.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:

- sous réserve d'acceptation de la modification budgétaire du budget extraordinaire 2018, la dépense relative à l'achat de deux de ces armes sera attribuée à l' allocation n°330/744-51 « Achat divers matériel » du budget extraordinaire 2018

- sous réserve d'acceptation du budget extraordinaire 2019, la dépense pour l'acquisition des neuf autres armes sera attribuée à l'allocation « achat de divers matériel » du budget extraordinaire 2019

0066 Infra – Achat d'armoires intelligentes – Mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

Article 1er:

Il sera passé un marché public constaté sur simple facture - dont le montant maximal estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève à 12.809,92€ HTVA soit 15.500,00€ TVA comprise - ayant pour objet l'acquisition d'une armoire intelligente et des équipements nécessaires à son fonctionnement.

Article 2 :

De contracter une licence d'une durée de 5 ans pour une armoire pour un montant estimé à 882,50€ TVA comprise (176,50€ /an/armoire).

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1^{er} et à l'article 2 sera passé via un marché sur simple facture acceptée.

Article 4:

Sous réserve d'acceptation de la modification budgétaire du budget extraordinaire 2018, la dépense relative à l'achat de l'armoire intelligente sera attribuée à l'allocation 330/741-51 « achat de mobilier de bureau » du budget extraordinaire 2018 .

La dépense liée au contrat de licence sera imputée au budget ordinaire 2018 sous l'allocation 330/123-13 « frais informatiques »

0067 Véhicule – Achat d'un véhicule à destination des maîtres-chiens – Mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents

DECIDE

Article 1er:

De lancer un marché sur simple facture acceptée pour l'acquisition d'un VW Caddy pour un montant maximum estimé à 24.793,39€ HTVA, soit 30.000,00€ TVA comprise.

Article 2 :

De contracter un contrat d'entretien et de réparations d'une durée de 12 ans ou 250.000km pour le futur véhicule via un marché sur simple facture acceptée pour un montant estimé à 21.780,00€ TVA comprise (1.815,00€/an).

Article 3:

Sous réserve d'acceptation de la modification budgétaire, la dépense relative à l'achat du véhicule sera imputée à l'allocation 330/743-52 du budget extraordinaire 2018 .
La dépense liée au contrat d'entretien et de réparations sera imputée à l'allocation 330/127-06 du budget ordinaire.

0068 Véhicule – Achat d'un véhicule SIQ bureau mobile – Mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents

Article 1er:

L'acquisition d'un VW Combi équipé d'un bureau mobile via le marché fédéral (2016 R3 010 lot 37) ouvert aux zones de police locales pour un montant maximum estimé à 44.628,10 € HTVA soit 54.000,00 € TVA comprise.

Article 2.

Sous réserve d'acceptation de la modification budgétaire, cette dépense sera imputée au budget extraordinaire 2018 sous l'allocation 330/743-52.

Article 3

De contracter un contrat d'entretien et réparations d'une durée de 9 ans ou 225.000 km pour le véhicule via le marché fédéral (2016 R3 010 lot 37) pour un montant estimé à 12.919,03 € TVA comprise.

Article 4

La dite dépense liée au contrat d'entretien sera imputée au budget ordinaire 2018 sous l'allocation 330/127-06.

0069 Finances – Emprunt 2019 – Convention

A l'unanimité des membres présents

- De ratifier la convention conjointe de services financiers d'emprunts entre la Ville de Verviers, le C.P.A.S., le Zone de Police Vesdre, la R.C.A. « Synergis » et la Zone de Secours « Vesdre-Hoëgne-Plateau », une copie de la convention étant annexée à la présente délibération
- D'adopter le cahier spécial des charges de la Ville n°1/2019, dont une copie est annexée à la présente délibération.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20 HEURES 30.

LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20 HEURES 40.

PAR LE CONSEIL DE POLICE :

La Secrétaire,

La Présidente,

Kathleen GAROT

Muriel TARGNION

